

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Cédric **CHAUMOND**, Directeur technique national adjoint ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Activités Sportives ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Christophe **XHONNEUX**.

Membres excusés

Xavier **JAN**, Président de la LNC.

Ordre du jour

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2021	3
III. INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1. Statistiques	3
2. Résultats	5
3. Activité fédérale et Événements	5
4. CNOSE/COJO	6
5. Ministère	7
6. UCI	7
7. LNC	8
8. Point juridique	8
9. Évolution de la prise en charge des tests PCR et de l'arbitrage	9
10. Proposition d'acquisition d'un immeuble	10
11. Point ressources humaines	11
12. Point numérique	11
IV. INTERVENTION DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	11
1. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	11
2. Directeur technique national	12
V. CONGRÈS FÉDÉRAL	13
VI. COMMISSIONS	14
1. VTT	14
2. Cyclo-cross	16
3. Loisirs	19
4. Jeunesse	21
5. Route	23
VII. FINANCES	32
VIII. PROJET DE MANDAT	33
IX. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	33
X. ÉPREUVES OFFICIELLES	37
XI. QUESTIONS DIVERSES	39

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il déclare que Xavier JAN ne pourra être présent à la séance de ce jour.

Il fait part du décès de Monsieur PÉRARD, ancien membre du Comité régional de Champagne, et de celui de Jean-Claude LECLERC, ancien président du Comité de Normandie. La Fédération s'associe à la peine des familles et des proches, et leur adresse toutes ses condoléances.

Il annonce la démission de Franck FILBIEN de tous ses mandats fédéraux pour des raisons de santé, et de Stéphane RUSPINI, président du Comité Corse, pour des raisons internes au comité.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 9 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUHEY déclare que le nombre de licenciés s'élève à 102 064 au 30 septembre 2021, soit une baisse de 1,95 % par rapport au 30 septembre 2020 (-2 025 licenciés). Bien que significative, cette baisse demeure contenue au regard de la crise sanitaire qui a durement impacté toutes les fédérations sportives.

Certains Comités régionaux sont en forte difficulté, tels que ceux de la Réunion (-9,39 %) et de la Guadeloupe (-6,17 %), du fait notamment de la pandémie et des différents confinements. Les autres comités d'Outre-mer sont à la hausse.

En métropole, quatre Comités régionaux présentent un recul de leurs licenciés supérieur à 5 % :

- Bretagne : -5,57 % ;
- Centre-Val de Loire : -6,66 % ;
- Hauts-de-France : -8,50 %. Une réflexion devra être menée afin d'appréhender les raisons pour lesquelles ce comité connaît une forte baisse pour la deuxième année consécutive ;
- Pays de la Loire : -8,79 %.

À l'inverse, plusieurs Comités régionaux ont connu une augmentation de leur nombre de licenciés :

- Île-de-France : +54 licenciés ;
- Grand Est : +159 licenciés ;
- Auvergne-Rhône-Alpes : +854 licenciés (5,34 %).

Pour information, le nombre de licenciés des Comités de Nouvelle-Calédonie, Martinique, Mayotte, Tahiti et Auvergne-Rhône-Alpes est supérieur à celui de 2019, et ce, en dépit d'un contexte extrêmement difficile.

S'agissant des Femmes, le nombre de licenciées s'élève à 11 624, soit 11,39 % du nombre total des licenciés (+ 81 femmes en Outre-mer et +242 en métropole). Leur évolution dans les disciplines se répartit comme suit :

- Route : -203 licenciées ;
- Cyclo-cross : +100 licenciées ;
- Piste : +13 licenciées ;
- VTT : +302 licenciés ;
- BMX : +128 licenciées.

De manière plus générale, le cyclisme dit traditionnel accuse une perte de licences de 6,51 %, soit -3 654 licenciés, tandis que le BMX connaît une hausse de 5,40 %, soit 1 200 licenciés et le VTT, une hausse de 1,90 %, soit 483 licenciés.

La catégorie des Staffs pro est en augmentation, ainsi que celle de l'Apprentissage-Bien-être, excepté pour les Cadets et les Minimes qui sont en recul (respectivement - 67 licenciés et -170 licenciés).

Fabien RAFFOUX indique que 974 licences sont en attente de validation par les Comités régionaux. Ce décalage est lié à la crise sanitaire.

Pour la saison 2022, 6 766 licences sont d'ores et déjà validées. Il est précisé qu'à ce jour, le système est uniquement ouvert pour les nouveaux licenciés, ainsi que pour celles et ceux qui sont hors compétition. L'ouverture pour les renouvellements interviendra ultérieurement. La dématérialisation a permis d'accélérer la prise de licences, l'enregistrement et la comptabilisation des licences.

S'agissant de l'évolution des catégories de licences depuis 2015, les éléments sont les suivants :

- hausse de l'Apprentissage-Bien-être ;
- baisse des Loisirs ;
- baisse de la compétition depuis 2019, après une période de stabilité ;
- baisse des licences Arbitres ;
- stabilité des femmes sur toutes les disciplines, y compris pour la Route (excepté pour 2020 et 2021 du fait de la crise pandémique), alors que cette discipline ne cesse de baisser de manière significative chez les hommes.

Le Président invite les membres du Bureau Exécutif ainsi que les Comités régionaux à solliciter Fabien RAFFOUX afin d'obtenir des précisions et des chiffres supplémentaires concernant les licences en vue d'une analyse plus fine des paramètres afférents.

Yannick POUEY souhaite savoir s'il est possible de connaître les données relatives au Pass'Sport dont la date limite d'utilisation est le 30 novembre 2021. Il importe de rappeler aux clubs la date butoir de ce dispositif.

Cédric CHAUMOND spécifie qu'une liste répertorie les clubs ayant ouvert un compte ASO, démarche obligatoire pour la prise en compte du Pass'Sport.

Le Président confirme la nécessité de connaître le nombre de Pass'Sports enregistrés par les clubs et de rappeler à ces derniers la date limite d'utilisation. Il explique que le Gouvernement a dédié une enveloppe budgétaire à ce dispositif, et que le Premier ministre a assuré que la partie non utilisée serait affectée au sport. D'autre part, certaines fédérations, parmi lesquelles figure la FFC, ont également une prise de licence sur l'année civile. Aussi une réflexion est-elle en cours concernant la réouverture de ce dispositif au début de l'année 2022.

2. Résultats

Le Président salue l'exploit de Julian ALAPHILIPPE qui a remporté le titre mondial aux Championnats du Monde Route pour la deuxième année consécutive. Cette victoire représente incontestablement un événement essentiel pour la Fédération et le niveau élevé de son secteur professionnel.

À noter également la médaille de bronze de Benoît COSNEFROY aux Championnats d'Europe sur Route et la bonne performance des Juniors, hommes et femmes, ainsi que celle de l'Équipe de France aux Championnats d'Europe sur Piste qui a remporté au total dix médailles, dont deux titres mondiaux (Benjamin THOMAS et Valentine FORTIN).

Enfin, Loana LECOMTE a remporté la Coupe du Monde de Cross-country, dix ans après la victoire de Julie BRESSET.

3. Activité fédérale et événements

Le Président relate l'organisation des Championnats du Monde sur Piste qui se tiendront à Roubaix, du 20 au 24 octobre 2021. Il félicite Nicolas ANDRÉ et les équipes de la DAS pour le travail effectué dans le cadre de cette préparation, laquelle a eu lieu concomitamment avec l'ouverture de l'appel d'offres pour les Jeux olympiques lancé le 30 septembre 2021 et dont la clôture est fixée au 2 novembre 2021.

Nicolas ANDRÉ tient à remercier l'ensemble des équipes fédérales qui ont œuvré de concert à l'organisation des Championnats du Monde sur Piste dans un délai particulièrement contraint.

Le Président fait valoir que la constitution d'un axe fort entre ASO et la FFC est un élément fondamental pour l'appel d'offres pour les Jeux olympiques.

Il évoque ensuite la réunion des personnels administratifs qui s'est tenue les 15 et 16 septembre 2021.

Yannick POUHEY explique que tous les comités métropolitains étaient présents, excepté celui d'Occitanie, et que plusieurs comités ultramarins y assistaient en visioconférence. Cette réunion, qui s'est déroulée dans une ambiance particulièrement bonne, a été l'occasion pour les participants de féliciter Fabien RAFFOUX pour l'avancée numérique réalisée au sein de la Fédération.

La problématique concernant le dysfonctionnement du transfert des numéros de téléphone de la Fédération durant la crise sanitaire et la mise en place du télétravail renforcé a par ailleurs été évoquée.

Fabien RAFFOUX confirme avoir rencontré des difficultés quant à la diffusion des informations vers les Comités régionaux, et leur capitalisation, notamment en raison de la mise en place dans l'urgence du télétravail. Pour autant, cette situation a pu être améliorée à la faveur des outils Office 365 et SharePoint, qui permettent aux personnels administratifs d'avoir un accès direct aux informations actualisées par son service et de générer mensuellement une newsletter détaillant les événements du mois écoulé. En outre, tous les services fédéraux peuvent dorénavant être contactés par téléphone via Teams et les PC portables des salariés.

Gilles DA COSTA note que ces outils sont devenus essentiels dans l'administration d'une entreprise. Néanmoins, ils sont fortement corrélés à des enjeux de formation. D'autre part, il signale que l'outil Teams doit être ouvert pour que le transfert du téléphone puisse fonctionner.

Le Président partage ces différentes considérations qu'il conviendra d'intégrer dans le cadre des discussions relatives au nouvel accord sur le télétravail.

4. CNOSF/COJO

Le Président relate les échanges avec le CNOSF et le COJO sur l'ouverture des dispositifs concernant les candidatures bénévoles pour les Jeux olympiques. À l'instar des fédérations sportives ayant des activités représentées, les bénévoles de la FFC auront une primeur pour Paris 2024.

Marie-Françoise POTEREAU souligne l'existence de deux catégories de bénévoles : ceux qui seront dédiés aux disciplines et ceux qui auront des missions plus transversales (entrées, contrôles de tickets, etc.). Une réunion sera organisée afin de définir le nombre de bénévoles par fédération et par discipline. De surcroît, dans le cadre du label Paris 2024, les personnes effectuant leur service civique au sein d'une fédération sportive seront prioritaires pour devenir bénévoles sur les Jeux olympiques.

Le Président ajoute que le COJO a estimé le nombre total de bénévoles à 45 000, dont 10 000 seront issus des fédérations. Le quota de la FFC serait de 1 000 bénévoles. Il est précisé que tous les bénévoles devront s'engager sur une période relativement longue et qu'ils auront à charge de se loger.

Marie-Françoise POTEREAU spécifie que les bénévoles ne connaîtront leur emploi du temps qu'assez tardivement. Par ailleurs, il importe que tous les territoires soient concernés par ce bénévolat.

Le Président fait valoir qu'il est primordial que les licenciés de la Fédération puissent être invités à faire partie de ces bénévoles.

Nicolas ANDRÉ signale l'existence de nombreuses plateformes interconnectées, dont celle mise en place par l'État, appelant au volontariat. Dans le cadre des Championnats du Monde de Roubaix, la DAS a pris appui sur ces plateformes et a priorisé les bénévoles du cyclisme, en particulier ceux du Comité régional des Hauts-de-France.

Le Président précise que le recrutement des bénévoles se terminera fin 2022.

Il évoque ensuite le sujet du pass sanitaire et déclare que le Gouvernement a fermement refusé toute exception concernant les mineurs de moins de douze ans. Conséquemment, ledit pass est obligatoire pour cette catégorie de la population depuis le 30 septembre 2021.

Christophe LAVERGNE aborde le projet de décret relatif au contrat de délégation des fédérations sportives émanant de la loi du 24 d'août 2021, loi qui consacre l'engagement républicain. Le mouvement sportif ayant clairement rejeté le premier projet de contrat, un nouveau projet a été réécrit par le mouvement sportif, sous la houlette du CNOSF. Il sera présenté au ministère par Brigitte HENRIQUES.

S'agissant de la proposition de loi Sport et Société adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale en mars 2021, le Gouvernement souhaite qu'elle soit adoptée définitivement en février 2022. L'adoption de cette proposition a suscité un certain mécontentement de la part du mouvement sportif, car plusieurs de ses thématiques ont été écartées. Il espère que les points bloquants, notamment ceux concernant l'article 2 relatif à la gouvernance des fédérations et des organes déconcentrés, pourront être revus à la faveur d'amendements. Un groupe de travail se réunira autour du COJO jeudi 14 octobre 2021 pour traiter ce sujet.

Le Président remercie Christophe LAVERGNE pour son implication dans ce dossier essentiel à l'avenir du mouvement sportif.

5. Ministère

Le Président relate la réunion organisée par la ministre des Sports, Roxana MARACINEANU, le Directeur des Sports et son directeur de cabinet.

Lors d'un rendez-vous avec la DIGES qui a eu lieu le 20 septembre et auquel participait également Nicolas ANDRÉ, la Fédération a obtenu un budget supplémentaire. Ce dernier sera en grande partie fléché vers les Championnats du Monde sur Piste qui se tiendront à Roubaix. Cette obtention donne à voir la confiance qui est accordée à la FFC, notamment en ce qui concerne son sérieux et son dynamisme sur le plan événementiel.

Le 7 octobre 2021, le Président a participé à un dîner très restreint auquel assistaient le Premier ministre et son conseiller Sports, la Présidente du CNOSF, et quatre autres Fédérations sportives (athlétisme, handball, Basketball, judo). Les échanges furent riches et intéressants, en particulier sur les sujets liés à la mobilité et aux périmètres des DTN dans le cadre des Jeux olympiques Paris 2024.

6. UCI

Le Président évoque le Congrès de l'UCI qui s'est tenu le 24 septembre 2021 lors duquel David LAPPARTIENT a été reconduit dans ses fonctions de président.

Durant ce Congrès, la mise en place dès 2022 d'un circuit international de compétitions Gravel — Championnat du Monde et Coupe du Monde — a été actée. L'UCI a en outre annoncé qu'elle appliquerait à partir de 2022 une distance unique pour les contre-la-montre lors des Championnats du Monde. De fait, il conviendra de mener une réflexion visant à harmoniser les épreuves fédérales avec celles de l'UCI.

Enfin, le Président fait part de son élection au Comité directeur de l'UCI et de sa désignation au Conseil du Cyclisme Professionnel.

7. LNC

Le Président annonce que le Bureau Exécutif doit se prononcer sur des désignations complémentaires concernant les commissions de la Ligue.

Il soumet au vote les propositions suivantes :

- Commission restreinte : Michel CALLOT en remplacement de Christian KALB ;
- Commission mixte : Yannick POUHEY ;
- Commission caisse de secours : Gilles DA COSTA ;
- Commission sécurité des coureurs cyclistes : Marc TILLY ;
- Commission calendrier : Marc TILLY ;
- Commission de discipline : Hubert LOUVET.

Il est précisé que la désignation de Yannick POUHEY à la Commission mixte devra être validée par le Conseil Fédéral.

Les propositions de désignations sont approuvées à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Le Président informe de la mise en œuvre de la Commission cyclisme au féminin professionnel pour laquelle la Ligue a apporté un soutien technique. Christophe LAVERGNE a d'ores et déjà rédigé l'avant-projet de règlement afférent. Ladite commission devrait être présentée au Conseil Fédéral de janvier 2022.

8. Point juridique

Christophe LAVERGNE aborde la situation du Comité départemental de la Loire qui fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire depuis le jugement du 8 juillet 2021 du Tribunal Judiciaire de Saint-Etienne. Il annonce que le Comité régional Auvergne-Rhône-Alpes a effectué une demande officielle de mise sous tutelle du Comité départemental. Ceci impliquera toutes les prérogatives financières, sportives, etc., afin que le cyclisme puisse se poursuivre dans le département de la Loire.

Conséquemment, un projet de délibération, à soumettre au Conseil fédéral des 15 et 16 octobre 2021, a été rédigé rappelant, entre autres, l'article 8 des statuts de la FFC comme suit :

« Après avoir pris connaissance de la situation du Comité départemental de la Loire de cyclisme, le Bureau exécutif décide de proposer au Conseil Fédéral de faire application de l'article 8 des statuts de la FFC, constatant la défaillance du comité.

De ce fait, le Conseil Fédéral décide, eu égard à la procédure de liquidation judiciaire du Comité départemental de la Loire décidée par le Tribunal Judiciaire de Saint-Etienne le 8 juillet 2021, de placer l'activité cycliste FFC du département de la Loire directement sous la tutelle de la Fédération, que ce soit d'un point sportif ou financier.

De là, le Conseil Fédéral confie, de façon temporaire et transitoire, la gestion sportive et financière des membres et licenciés de la FFC du département de la Loire au Comité Régional FFC d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Ainsi, à compter de la prise de décision, toutes demandes de licenciés, de clubs, le cas échéant les envois d'attestations RC aux organisateurs, la gestion des calendriers des épreuves se déroulant dans le département, seront de la prérogative du Comité Régional FFC d'Auvergne-Rhône-Alpes, et ce jusqu'à une nouvelle délibération de l'organe dirigeant compétent de la FFC lui retirant cette gestion temporaire.

Sur le plan fonctionnel, le Conseil Fédéral demande au Comité Régional FFC d'Auvergne-Rhône-Alpes, de prendre toutes les mesures nécessaires afin que les flux financiers générés par les activités liées au cyclisme dans le département, et en particulier les recettes, puissent être isolés et identifiables sur un plan comptable et en termes de trésorerie. »

Il est précisé que la création d'un nouveau Comité départemental de la Loire, et donc d'une nouvelle association, est soumise au prononcé de la liquidation par le Tribunal et à la dissolution de l'association actuelle Comité départemental de la Loire.

Le Président met aux voix la proposition de délibération, qui devra être soumise au Conseil fédéral des 15 et 16 octobre 2021, visant à placer sous tutelle l'activité cycliste FFC du département de la Loire et à en confier sa gestion au Comité régional Auvergne-Rhône-Alpes.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

9. Évolution de la prise en charge des tests PCR et de l'arbitrage

Yannick POUHEY aborde la prise en charge des tests PCR des arbitres.

Pour rappel, tous les arbitres officiant dans le cadre des épreuves inscrites au calendrier international doivent présenter un test PCR négatif de moins de 72 heures. Or, à compter du 15 octobre 2021, les tests dits de confort ne seront plus pris en charge par la Sécurité sociale.

Dès lors, il appartient à la Fédération de décider si elle assumera ou pas le financement des tests PCR des arbitres dans le cadre des épreuves internationales.

Éric MEINADIER donne lecture des modalités de prise en charge mentionnées sur le site Internet de l'Assurance maladie :

« Pour continuer à bénéficier de la prise en charge d'un test par l'Assurance maladie, les personnes devront présenter une des preuves suivantes :

- *un certificat de vaccination, de contre-indication vaccinale ou de rétablissement, sous forme de QR-Code (papier ou numérique) ;*
- *une pièce d'identité pour les mineurs ;*

- *un justificatif de contact à risque (mail ou SMS) envoyé par l'Assurance maladie pour une prise en charge du premier au septième jour.*
- *Une prescription médicale délivrée par un médecin ou une sage-femme, valable 48 heures et non renouvelable. »*

Le Président soumet au vote des membres du Bureau Exécutif la proposition visant à laisser aux arbitres ne possédant pas de certificat de vaccination la prise en charge financière de leurs tests anti-Covid.

La proposition visant à laisser à la charge des arbitres ne possédant pas de certificat vaccinal la réalisation de leurs tests anti-Covid est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

10. Proposition d'acquisition d'un local

Sylvain DUPLOYER relate la proposition concernant l'acquisition d'un local situé dans la ville de Trappes, près du service des Douanes. En plus de se trouver à proximité du vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, ce bâtiment présente l'avantage d'être suffisamment grand et adapté pour accueillir une partie des activités de la FFC, ainsi que 45 places de parking.

Le Président explicite que la Fédération a émis une offre de rachat, laquelle sera assortie de conditions suspensives lors de la signature de la promesse de vente (bilan technique et obtentions des financements – emprunt et subventions publiques). Il rappelle d'autre part que cette proposition d'acquisition sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 27 février 2022.

Gilles DA COSTA souligne la nécessité de trouver une solution au déménagement des locaux de Montry, lesquels ont fait l'objet dans un premier temps d'une promesse de vente effectuée par EpaMarne qui accordait à la Fédération une gratuité d'occupation durant quatre années après l'acquisition, modalité mentionnée dans une annexe à l'acte notarié. Or, la Communauté d'agglomérations de Val d'Europe a fait valoir son droit de préemption, et s'interpose à la vente prévue pour se substituer à l'acquéreur. Si les conditions de vente demeurent identiques, les conditions relatives à la gratuité d'occupation diffèrent, puisque la durée serait très probablement plus restreinte.

S'agissant du local situé à Trappes et du montage financier de son acquisition, il importe d'appréhender le coût précis des travaux liés notamment aux enjeux énergétiques et au développement durable, travaux qui pourront faire l'objet de subventions publiques. Enfin, les taux d'emprunt étant particulièrement bas, il serait plus pertinent de recourir à un emprunt, afin d'éviter l'utilisation des réserves financières fédérales.

Le Président indique que ce local permettrait de développer le sport santé, ainsi que le concept d'une maison départementale du vélo, concept d'ores et déjà évoqué avec le département des Yvelines.

Il met aux voix la proposition visant à effectuer une promesse de vente pour l'acquisition du local situé à Trappes incluant les conditions suspensives relatives au bilan technique, à l'obtention des financements - emprunts bancaires et subventions

publiques - et à l'accord de l'Assemblée Générale de la FFC, seul organe compétent en matière d'acquisition immobilière.

La proposition est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

11. Point Ressources humaines

Christophe XHONNEUX déclare que l'effectif fédéral est passé de 54 salariés au 31 mai 2021 à 55 salariés au 30 septembre 2021. Durant cette période, huit salariés ont quitté la Fédération, tandis que neuf étaient recrutés. À noter que cet effectif ne comprend ni les services civiques, ni les CDD de remplacement, ni les contrats de professionnalisation.

Tous les salariés ont dorénavant accès au module Core RH de l'outil POPLEE, ainsi qu'au module « Entretiens et objectifs » qui permettra à chacune et chacun de visualiser les objectifs fixés et leur niveau de réalisation. Depuis le 11 octobre, le module « Rémunérations » permettant aux managers de suivre la rémunération de leurs équipes a été mis en place. Ledit module sera ouvert aux salariés à compter du 1^{er} novembre 2021.

La formation collective « Réussir ses entretiens et ses réunions à distance » aura lieu au mois de décembre. Quant aux formations individuelles, dix licences Premium ont été attribuées pour Office au titre de l'autoformation (Mooc).

Par ailleurs, en raison de l'absence de disponibilités du prestataire, les formations obligatoires Équipiers de Première Intervention Incendie ont été reportées au premier trimestre 2022.

Pour ce qui est des services civiques, 10 engagements ont été conclus au 30 septembre 2021 sur le quota de 35 recrutements accordés à la Fédération.

12. Point numérique

Fabien RAFFOUX annonce l'arrivée le lundi 11 octobre 2021 d'un troisième collaborateur à la DSI.

Les premières transformations de Cicle-Web ont été lancées, et une grande partie de la base de données a été reconstituée. Pour information, la reconstruction de l'historique des affiliations des clubs est achevée, et les affiliations des saisons précédentes seront maintenant conservées dans Cicle-Web.

Le Président invite Fabien RAFFOUX à exposer les perspectives relatives aux prochains grands travaux informatiques lors d'un prochain Bureau Exécutif.

IV. INTERVENTION DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER aborde la Surveillance médicale réglementaire (SMR).

Pour rappel, la liste ministérielle des sportifs de haut niveau qui paraît habituellement le 1^{er} novembre de chaque année sera publiée le 1^{er} janvier 2022. Or, le règlement

médical associe la prise de licence et la réalisation du bilan annuel SMR pour les cyclistes listés — la SMR étant obligatoire pour obtenir le CACI. De fait, il est impossible de demander bilan SMR avant parution de la liste ministérielle.

Aussi convient-il de déconnecter l'obligation SMR de la prise de licence, laquelle doit être accessible sans avis du médecin fédéral avec CACI ou QS sport. La SMR des SHN, contrôlée par le médecin fédéral, sera à réaliser dans un délai de deux mois après publication de la liste. Quant à la SMR des pros, elle sera à réaliser selon le règlement UCI, soit entre le 1^{er} décembre et le 31 janvier.

Par ailleurs, il est également nécessaire d'autoriser les bilans réalisés à l'étranger.

Pour ce faire, plusieurs articles du règlement doivent être modifiés comme suit :

« Article 13 : La surveillance médicale comporte un examen médical annuel — réalisé sur plateau technique agréé par la FFC — adapté au niveau et au type de compétition et peut être complétée, au cours de la saison sportive, par un examen médical clinique et un suivi biologique composé d'examens sanguins. »

« Article 14 : Pour les coureurs titulaires d'une licence FFC, membres d'un Groupe Sportif étranger, ces derniers ont la possibilité de faire effectuer le bilan annuel et les prélèvements sanguins prévus au présent règlement à l'étranger (Annexe 1) avec obligation de transmettre eux-mêmes les résultats au médecin coordonnateur. »

« Article 16 : L'examen médical annuel comprend un entretien, un examen clinique, des examens paracliniques, complémentaires, préétablis par la commission médicale nationale, adaptés au type et au niveau de compétition des athlètes devant s'y soumettre. Cet examen médical est obligatoire et doit être réalisé dans une période allant du 1^{er} octobre de l'année précédente au 1^{er} mars de l'année de prise de licence pour les amateurs, et du 1^{er} décembre de l'année précédente au 31 janvier de l'année de prise de licence pour les professionnels (correspondant au règlement médical UCI). »

« Article 19 : Selon les résultats de l'examen médical, le médecin examinateur délivrera ou ne délivrera pas un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition coureur (Additif N° 2 au règlement médical). La délivrance de ce document stipulant la date de réalisation de l'examen clinique et des examens complémentaires constitutifs de la SMR permettra la validation du bilan annuel — par le médecin coordonnateur de la FFC pour les cyclistes professionnels et par le médecin fédéral régional pour les cyclistes amateurs. »

Ces différentes modifications ont été validées par le service juridique et par la Commission médicale qui s'est réunie le 11 octobre 2021.

Yannick POUHEY spécifie que ces modifications devront être soumises à l'approbation du Conseil Fédéral.

Éric MEINADIER le confirme.

2. Directeur technique national

Cédric CHAUMOND revient sur les résultats obtenus par les sportifs fédéraux cités par le Président en début de séance. Il ajoute que les résultats en contre-la-montre de

l'Équipe de France sont en nette progression, et que le travail engagé sur le plus haut niveau est clairement bénéfique. Aussi convient-il maintenant de renforcer le plan relatif à cette pratique, ainsi que les dispositifs en direction des comités et des clubs.

S'agissant des Championnats du Monde sur Piste qui auront lieu à Roubaix, L'Équipe de France sera alignée sur toutes les épreuves, excepté sur la poursuite par équipe féminine.

La Fédération a reçu la notification du contrat de développement de l'ANS pour les trois années à venir : la subvention annuelle s'élèvera à 450 000 euros (versus 420 000 euros lors du précédent contrat).

À ce jour, la FFC compte 995 associations affiliées sur le compte ASO, dont 216 créations depuis le lancement du Pass'Sport, ce qui donne à voir la forte mobilisation du réseau fédéral.

La campagne et les dispositifs visant à susciter des créations d'emplois dans les clubs et les comités se révèlent positifs, puisque 79 dossiers de subventions emplois ANS ont été déposés au sein du réseau fédéral. Pour 2021, plus de 40 emplois ont d'ores et déjà été créés et subventionnés par l'ANS, représentant une valorisation de plus d'un million d'euros en faveur de l'emploi dans les structures fédérales affiliées.

Le Président fait ressortir qu'il importe de diffuser ces derniers éléments aux Comités régionaux.

Yannick POUÉY confirme qu'il est primordial que les clubs aient connaissance des subventions destinées à soutenir la création d'emplois, car leur professionnalisation est corrélée au développement des activités cyclistes. Il s'agit d'un véritable enjeu.

Le Président partage ces considérations et invite les clubs à se rapprocher de la DTN pour bénéficier d'un accompagnement fédéral dans la constitution de leurs dossiers.

Yannick POUÉY suggère que tous ces éléments soient communiqués lors des prochaines Assemblées générales régionales.

Cédric CHAUMOND annonce que l'ANS a nommé un deuxième référent en la personne de Laurent BEZEAU, ancien entraîneur du club de handball de Brest, en vue des Jeux olympiques Paris 2024.

Pour information, un catalogue des structures d'entraînement et de formation pour les sports régionaux sera publié prochainement, dont l'objectif est de valoriser le territoire et le travail effectué dans les Comités régionaux ainsi que dans les clubs. Ledit catalogue inclura les fiches de chaque structure qui permettront aux jeunes cyclistes ayant vocation à faire du haut niveau d'identifier les activités proposées en termes d'entraînement et de pratique, les services accessoires, la tarification et les établissements scolaires dans lesquels ils peuvent être accueillis. Il est essentiel de communiquer sur l'existence de ce catalogue qui donnera aux jeunes des leviers importants pour progresser vers le haut niveau.

V. CONGRÈS FÉDÉRAL

Yannick POUÉY annonce que le prochain Congrès fédéral se tiendra à Guéret du 25 au 27 février 2022. Des réunions ont d'ores et déjà eu lieu en vue de son organisation.

Il précise que le pôle cyclisme de Guéret fêtera ses vingt ans en 2022 et que cette année sera également celle du vélo dans la Creuse. Aussi, une réflexion est-elle en cours autour de ces événements.

S'agissant des ateliers organisés dans le cadre du Congrès fédéral, il importe de fixer les thèmes diligemment. Les membres du Bureau Exécutif sont invités à faire part de leurs idées dans les meilleurs délais.

Marie-Françoise POTEREAU propose qu'un atelier soit dédié à la sensibilisation et à la prévention contre les violences dans le cyclisme.

Yannick POUEY prend le point.

VI. COMMISSIONS

1. VTT

Éric JACOTÉ aborde la labellisation et le règlement du Trophée des Teams VTT 2022. La Commission nationale VTT propose une réforme visant à favoriser la professionnalisation des Teams N1. Les modifications sont détaillées comme suit :

« CRITÈRES DE LABELLISATION DES DN1

RÉPARTITION DES DN1 : L'accès au niveau DN1 se fait selon les critères administratifs énoncés dans le présent tableau, validant la qualité globale de l'équipe. Il est dissocié des résultats et classements sportifs.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE (Minimum requis) :

- 1 féminine (quelle que soit la catégorie) ;
- 2 coureurs (Homme ou Femme) âgés(es) de moins de 23 ans ;
- au minimum 6 coureurs de l'effectif devront répondre à l'un des critères suivants :
 - Homme titulaire d'une licence 1^{re} ou 2^e catégorie ;
 - Femme titulaire d'une licence 1^{re}, 2^e ou 3^e catégorie ;
 - Juniors Hommes titulaires d'une licence Junior et listé "Junior Élite" (autorisé à courir en Junior l'année en cours) ;
 - Juniors Femmes titulaires d'une licence Junior.

Homme ou Femme ayant 80 points UCI au ranking Élite XCO au 15 janvier saison en cours.

QUALIFICATION DU RÉFÉRENT TECHNIQUE : Team Manager ou Entraîneur licencié(e) FFC Cadre Technique National titulaire d'un diplôme professionnel en cyclisme suivant : brevet d'État (option VTT), ou BEESAC, ou DEJEPS ou DESJEPS ou licence STAPS entraînement option "Cyclisme" avec carte professionnelle valide.

STATUT SOCIAL DU RÉFÉRENT TECHNIQUE : Team Manager ou Entraîneur salarié(e) par le club à mi-temps minimum en CDI (non rompu durant la saison ou remplacé date pour date) ou en CDD, ou intervenant autre avec un statut social différencié (à minima de février à octobre inclus – 9 mois).

En fonction du statut social du Team Manager ou de l'Entraîneur, la structure devra présenter lors de la labellisation le contrat de travail dans le cadre d'un emploi salarié ou la convention rédigée entre les intervenants précisant les conditions de présence de l'intervenant (jours, horaires, durée de la prestation, coût d'intervention).

Dans le cas où plusieurs intervenants interviennent, la structure devra justifier que l'ensemble des prestations correspondent à un équivalent mi-temps au minimum (à minima de février à octobre inclus – 9 mois).

La mise à disposition gratuite n'est pas autorisée.

LICENCE DES COUREURS : 4 coureurs de l'effectif pourront être licenciés(es) à l'extérieur de la structure support, ces coureurs pourront être licenciés(es) en France dans un autre club ou à l'étranger.

Les coureurs du reste de l'effectif devront tous être licenciés obligatoirement dans le club FFC correspondant (si le Team représente un club), dans le Comité départemental concerné (si le Team est l'émanation d'un Comité départemental) ou dans le Comité régional concerné (si le Team est l'émanation d'un Comité Régional).

Mesure dérogatoire 2022 dans le cas d'une structure ne pouvant répondre aux critères d'encadrement rémunéré pour la labellisation 2022 : avoir un engagement écrit du Président de la structure candidate pour s'astreindre à ces critères pour la labellisation 2023.

À partir de la saison 2023 : Obligation d'avoir un poste de Team Manager ou d'Entraîneur salarié par l'équipe à temps plein en CDI (non rompu durant la saison ou remplacé date pour date) ou en CDD, ou intervenant autre avec un statut social différencié à temps plein (à minima de février à octobre inclus – 9 mois).

Mesure dérogatoire 2023 dans le cas d'une structure ne pouvant répondre aux critères d'encadrement rémunéré pour la labellisation 2023 : avoir un engagement écrit du Président de la structure candidate pour s'astreindre à ces critères pour la labellisation 2024. »

Il est précisé que les DN2 et les DN3 demeurent totalement inchangées.

Marie-Françoise POTEREAU note que la présence d'une seule féminine dans la composition des équipes n'incite pas à la féminisation des collectifs. Elle souhaite savoir s'il est possible de passer cet effectif à deux.

Éric JACOTÉ entend cette considération. Néanmoins, il tient à préciser que le nombre d'athlètes féminines ayant le niveau de DN1 est encore relativement faible. L'équilibre se fera au fil du temps, mais il est essentiel que le niveau progresse préalablement, et ce, à l'écart d'une pression trop forte.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel le Président soumet au vote les modifications proposées par la Commission nationale VTT.

Les modifications sont adoptées à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.

Éric JACOTÉ annonce que la Commission nationale souhaite créer une catégorie Cadette U17 (15 et 16 ans). En effet, les Cadettes étant de plus en plus nombreuses à courir, il importe qu'elles aient leur propre course.

Le Président soumet au vote la proposition de la Commission nationale VTT visant à créer la catégorie Cadette U17 dans le cadre de la Coupe de France.

La proposition est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Éric JACOTÉ évoque ensuite les mises à jour du Titre 4 de la réglementation Fédérale faisant suite aux modifications 2022 du règlement UCI.

Ces mises à jour sont les suivantes :

« Équipement :

*Les guidons traditionnels de route sont interdits en courses VTT.
Les clips sur extension ou les extrémités intérieures des barres sont proscrits, mais les embouts de guidon traditionnels (cornes) sont permis.*

Cross-country sur circuit court ou critérium — XCC (Short Track)

Le départ et l'arrivée doivent se situer au même endroit. La distance du parcours ne doit pas dépasser 2 km, la durée de la course doit être comprise entre 20 et 30 minutes.

Les champions de France XCC doivent porter leur maillot de Champion de France XCC.

Manche de qualification XCE

La manche de qualification prend la forme d'une épreuve individuelle chronométrée d'un tour de parcours. Les 32 (8x4) meilleurs coureurs se qualifient pour l'épreuve principale (cf. programme XCE 4.2.012).

Les dossards pour la manche de qualification sont attribués à partir des numéros 33, selon le dernier classement individuel UCI XCO.

Les coureurs prennent le départ dans l'ordre de leurs numéros de dossard, en commençant par le chiffre le plus haut. »

Le Président met aux voix les mises à jour de la réglementation fédérale proposées par la Commission nationale VTT.

Les mises à jour sont approuvées à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

2. Cyclo-cross

Sylvain DUPLOYER relate les épreuves de Coupe de France qui ont eu lieu à Pierric et qui se sont parfaitement bien déroulées, et qui ont accueilli un total de cent mille pilotes inscrits.

Il annonce que l'UCI a effectué plusieurs modifications dans le Titre V de son règlement Cyclo-cross pour la saison 2021-2022, modifications qui ont été validées lors du Comité directeur de l'UCI fin juin 2021.

Par conséquent, la Commission nationale propose d'apporter des modifications au Titre V du règlement fédéral. Ces modifications, qui seront appliquées dès la saison actuelle 2021-2022, sont énoncées comme suit :

« Chapitre 1 : Règlement des épreuves de Cyclo-cross
Article 5.1.020 : Zone de départ

Le tronçon de départ doit être aménagé sur sol stabilisé, de préférence sur route revêtue. Il doit avoir une longueur minimale de 150 mètres et une largeur minimale de 6 mètres. Il doit être le plus rectiligne possible et ne pas présenter de descente.

Le premier rétrécissement ou obstacle après le tronçon de départ ne peut être brusque ; il doit permettre un passage facile de l'ensemble des coureurs.

L'angle du premier virage doit être supérieur à 90 degrés. Les demi-tours ne sont pas autorisés.

Si le tronçon de départ utilise la ligne droite d'arrivée ou si des barrières sont utilisées pour le tronçon de départ, alors les barrières doivent être continues et être solidement attachées les unes aux autres. Aucun espace n'est autorisé. Un système de porte pour le passage des spectateurs et des officiels peut être installé, mais seulement après la ligne d'arrivée.

L'usage de barrières légères (par exemple en plastique) est interdit pour la section de départ. Les barrières doivent être lestées afin de ne pas bouger en cas de vent fort, de pression des spectateurs ou autre force exercées sur les barrières.

Chapitre 1 : Règlement des épreuves de Cyclo-cross
Article 5.1.042 : Procédure de départ

Les coureurs sont rassemblés dans la zone d'appel au maximum 10 minutes avant le départ.

Ils doivent attendre le départ avec un pied au sol au minimum, et ils ne peuvent bénéficier d'aucun point d'appui autre que les roues du vélo et de leurs pieds, sous peine d'être relégués à la dernière place dans leur couloir de départ.

Le départ est donné par le président du collège des commissaires avec un sifflet, un système sonore ou lumineux. En cas de système sonore ou lumineux, le départ doit être déclenché par le président du collège des commissaires lui-même, aucun intermédiaire technique n'est autorisé.

Les dernières secondes avant le départ ne sont accompagnées d'aucun son progressif ou respectivement d'aucune séquence lumineuse progressive.

Par exemple :

- en cas de système sonore, le son passe du silence au son de départ, il n'y a pas de bip ni d'autre son indiquant que le départ arrive dans quelques secondes ;
- en cas de système lumineux, la lumière passe du rouge au vert, ou de « éteint » à « allumé », mais sans aucune progression indiquant que le départ arrive dans quelques secondes.

Le président du jury est le starter de l'épreuve après avoir vérifié que le parcours est disponible et que les coureurs respectent les règles de départ.

Bloquer les coureurs avec une corde ou une rubalise dans les 30 dernières secondes avant le départ est interdit.

Le décompte sera annoncé par le starter de la manière suivante :

- ANNONCER « départ 5 minutes », juste pour information ;
- ANNONCER « départ 3 minutes », les accompagnateurs récupèrent les vêtements et ravitaillements ;
- ANNONCER « départ 2 minutes », les accompagnateurs quittent la zone, les photographes terminent leurs photos ;
- ANNONCER « départ 1 minute », la zone de départ et les côtés doivent être entièrement libres, y compris pour les commissaires ;
- ANNONCER « départ 30 secondes » ;
- DONNER LE DÉPART dans les 8 dernières secondes.
- Ne pas décompter à voix haute 5, 4, 3, etc.
- Si la première ligne avance, se placer devant les coureurs, arrêter la procédure, faire reculer les coureurs et reprendre à 30 secondes.

Chapitre 1 : Règlement des épreuves de Cyclo-cross

Article 5.1.047 : Faux départ

Les coureurs qui provoquent un faux départ doivent être placés à la dernière place de l'ordre de départ de la nouvelle procédure d'appel.

Chapitre 1 : Règlement des épreuves de Cyclo-cross

Article 5.1.049 : Formule des épreuves

Épreuves du calendrier UCI :

Catégorie	Durée	Départ décalé possible
Juniors Hommes & Femmes	40'	
Espoirs Femmes	45'	
Elite et Juniors Femmes courent ensemble	45'	
Elite Femmes 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} catégorie sans Juniors Femmes	50'	Départ décalé après les courses Juniors Hommes
Espoirs Hommes	50'	
Elite Professionnels 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} catégorie	60'	

Le Président soumet au vote des Élus du Bureau Exécutif les propositions de la Commission nationale visant à mettre à jour la réglementation fédérale au regard des modifications effectuées par l'UCI.

L'ensemble des modifications est validé à l'unanimité.

3. Loisirs

Yannick POUHEY explique que la Commission nationale souhaite revenir à une inscription libre pour les championnats de France Master et ne plus s'appuyer sur les FFC Masterseries. En effet, après trois saisons, il s'avère que le bilan est pour le moins mitigé, tant pour les organisateurs que pour les coureurs et la Fédération.

Le Président soumet au vote la proposition de la Commission nationale visant à supprimer les FFC Masterseries pour revenir à une inscription libre pour les championnats de France Master.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Yannick POUHEY aborde ensuite le règlement du Trophée Label d'Or et l'attribution des points. Il rappelle que chaque organisateur du Trophée Label d'Or désigne chaque année deux parcours pour le label, un grand et un petit. Depuis 2020, l'ensemble des catégories hommes et femmes peuvent choisir d'effectuer l'un ou l'autre, avec des points identiques attribués sur ces deux parcours.

Le choix du parcours est très apprécié par les participants, mais les points identiques attribués sur les deux parcours ne valorisent pas ceux effectuant le grand parcours. Il a donc été décidé de le valoriser avec une majoration des points.

Ainsi, la Commission nationale de modifier l'attribution des points comme suit :

« Article 5 — MODALITÉS DE CLASSEMENT

5.2 Attribution des points :

Les points par catégorie sur les petits parcours seront attribués de la manière suivante :

- 100 points au 1^{er}
- 90 points au 2^{ème}
- 80 points au 3^{ème}
- 75 points au 4^{ème}
- 70 points au 5^{ème}
- 65 points au 6^{ème}

- 60 points au 7^{ème}
- 55 points au 8^{ème}
- 50 points au 9^{ème}
- 49 points au 10^{ème} et de point en point jusqu'au 58^{ème} (2 points) puis 1 point à tous les participants restants.

Les points par catégorie sur le grand parcours seront attribués de la manière suivante :

- 130 points au 1^{er}
- 110 points au 2^{ème}
- 90 points au 3^{ème}
- 85 points au 4^{ème}
- 80 points au 5^{ème}
- 75 points au 6^{ème}
- 70 points au 7^{ème}
- 65 points au 8^{ème}
- 60 points au 9^{ème}
- 55 points au 10^{ème} et de point en point jusqu'au 63^{ème} (2 points) puis 1 point à tous les participants restants. »

Le Président soumet au vote la proposition de la Commission nationale visant à modifier l'attribution des points pour les petits parcours et le grand parcours du Trophée d'Or.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Yannick POUÉY poursuit avec la proposition de la Commission nationale émise lors du Bureau Exécutif du mois de septembre concernant les conditions de participation de cette catégorie aux épreuves cyclosporives visant à inciter la pratique du cyclospor au près des personnes en situation de handicap. Ainsi, la Commission nationale souhaite intégrer dans le Titre 16 de la réglementation les conditions suivantes :

« CHAPITRE 4 — LES ÉPREUVES CYCLOSPORTIVES

Paragraphe 4 : La Participation

16.3.14

Pour une personne en situation de handicap souhaitant participer à une cyclosporive (avec l'obligation de respecter le règlement de l'épreuve, notamment le délai de course autorisé), il faut en amont être en possession de :

- *la licence de la FFH de la saison sportive en cours avec photo et signée ;*
- *le document de NOTIFICATION DE CLASSIFICATION NATIONALE en statuts "Révision ou Confirmé", précisant la division sportive :*
 - *Men C2 et Women C2 ;*
 - *MC3 et WC3 ;*
 - *MC4 et WC4 ;*
 - *MC5 et WC5.*
- *Les handicaps plus lourds (C1) ne pourront accéder à ces épreuves sur route au milieu des valides.*

- *Le signalement d'un handicap rédigé sur une seule prescription médicale ne sera pas accepté.*

Pour l'inscription à une cyclo sportive, il faudra donc déclarer les documents ci-dessous :

- *Pour les licenciés FFC : la licence de la FFC de l'année, recto/verso, qui aura été complétée à son verso de la mention : "Handisport Catégorie H et la division sportive" parmi les six acceptées ci-dessus.
Les documents : licence FFH et Notification de Classification, devront être chargés et consultables sur l'espace licencié de la FFC.*
- *Pour les non-licenciés : la licence de la FFH de la saison sportive en cours avec photo et signée, ainsi que le document de NOTIFICATION DE CLASSIFICATION NATIONALE en statuts "Révision ou Confirmé", précisant la division sportive. »*

Le Président soumet au vote les propositions de la Commission nationale visant à modifier les conditions de participation aux cyclo sportives.

Les conditions de participation proposées par la Commission nationale sont validées à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

4. Jeunesse

Cathy MONCASSIN annonce que la Commission nationale souhaiterait créer un engagement payant afin d'apporter des ressources financières au comité local d'organisation du Trophée de France des Jeunes Cyclistes (TFJC).

Ainsi, l'engagement global pour la participation aux trois journées du TFJC 2022 serait de 20 euros par coureur. La répartition de l'engagement serait la suivante :

- organisateur local : 17,50 euros soit 8 750 euros pour 500 engagés ;
- comité régional : 2,50 euros soit 1 250 euros pour 500 engagés ;
- FFC : 0 euro.

Marie-Françoise POTEREAU estime qu'il conviendrait que le TFJC intègre l'organisation de la DAS, afin qu'il puisse être géré au même titre qu'un Championnat de France, ce qui favoriserait son développement.

Le Président partage ces considérations. Ce sujet revêt une importance considérable pour la Fédération en matière d'image. De fait, il importe qu'un travail approfondi soit effectué avec la DAS et le service communication et marketing, tant sur le volet partenariat que sur celui de la commercialisation auprès des collectivités. Il est essentiel que le TFJC ait lieu en 2022.

Un débat intervient entre les participants du Bureau Exécutif à l'issue duquel il est décidé de ne pas créer d'engagement payant. Des solutions concrètes seront étudiées et mises en place afin d'apporter à cet événement les ressources financières *ad hoc*.

Cathy MONCASSIN aborde le sujet de la Coupe de France des Cadets et des Minimes-Cadettes.

Afin de valoriser la catégorie des Minimes-Cadettes, la Commission nationale propose d'intégrer le circuit des Coupes de France Minimes-Cadettes en même temps que ceux des Coupes de France Femmes à l'échelle nationale.

Sylvain DUPLOYER souligne que la Commission nationale Cyclo-cross travaille à la mise en place d'un projet intégrant les manches interrégionales et à la création d'un trophée qui aurait lieu en février 2023. Une présentation sera faite lors du Bureau Exécutif du mois de novembre. De fait, il est nécessaire de déterminer les acteurs concernés par ces dossiers, ainsi que leurs missions.

Cathy MONCASSIN abonde dans ce sens.

Yannick POUÉY déclare qu'il importe d'organiser une réunion entre la DTN, la Commission nationale Jeunesse, la Commission nationale Cyclo-cross et la Commission nationale Piste afin d'aborder spécifiquement les activités prévues pour les jeunes, et la coordination qui en découle. Les activités de la saison 2023 devront être fixées au plus tard en juin 2022.

Le Président approuve la proposition de réunion et de calendrier évoquée par Yannick POUÉY. Ce dernier se chargera de coordonner les différents éléments de ce dossier.

Cathy MONCASSIN évoque ensuite le sujet relatif aux récompenses de la Coupe de France Cadets des départements 2022. Elle énonce les objectifs et les éléments afférents comme suit :

Objectifs :

- proposer des récompenses que seule la FFC peut mettre en place ;
- donner envie aux jeunes de participer, et d'aller au plus haut niveau des événements proposés.

Qui :

- les deux premiers Comités départementaux composés de 4 à 6 coureurs + 2 encadrants à l'issue de la finale nationale sur route des Cadets.

Quoi/Où :

- découverte du pôle France au Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Quand :

- deux jours pendant les vacances scolaires de la Toussaint du lundi soir au mercredi soir.

Comment :

- découverte des installations sportives et du siège national de la FFC ;
- découverte du vélodrome ;
- séance de PPG avec le préparateur physique des Équipes de France ;
- initiation à la préparation mentale ;
- initiation à la cryothérapie ;

- offrir quelques goodies de la FFC, des Équipes de France et des partenaires nationaux ;
- rencontre avec des sportifs des Équipes de France de Cyclisme ;
- assister à un entraînement de très haut niveau.

Financement :

- prise en charge par la FFC de l'hébergement et de la restauration des jeunes et de leurs encadrants au Cube ;
- frais de déplacement/transports non pris en charge par la FFC.

Le Président salue cette idée particulièrement positive, à la fois pour les jeunes et pour les dirigeants des départements qui les accompagneront.

Il soumet au vote les propositions de la Commission nationale Jeunesse concernant les récompenses de la Coupe de France Cadets des départements 2022.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Cathy MONCASSIN relate la demande la Commission nationale visant à créer une enveloppe budgétaire de fonctionnement pour les responsables interrégionaux de chaque zone interrégionale. En effet, il s'avère que le Comité régional dont dépend le CTS prend très régulièrement en charge les frais relatifs à cette mission interrégionale. De plus, les dirigeants bénévoles assument personnellement les frais de déplacement des reconnaissances techniques et des épreuves.

Le Président propose que cette demande de la Commission nationale soit débattue lors de la prochaine réunion du CNPR.

5. Route

Marc TILLY relate les propositions de la Commission nationale concernant l'attribution des épreuves des Coupes de France Route comme suit :

Coupe de France des clubs N1 2022 — cinq épreuves (dont quatre devraient avoir lieu avant les Championnats de France 2022) qui feront l'objet d'une validation technique conjointe de la DTN et l'ACCDN avant la fin de l'année 2021.

Samedi 19 février 2022	Grand Prix du Pays d'Aix à Puyricard (Sud PACA) – Epreuve en Ligne
Dimanche 6 mars 2022	Vienne Classic (Nouvelle Aquitaine) – Epreuve en ligne
Vendredi, 1 ^{er} Samedi 2 et Dimanche 3 avril 2022	Boucles de l'Artois (Hauts de France) – Epreuves par étapes dont 1 CLM individuel le Vendredi 1 ^{er} avril ou Samedi 2 avril
Dimanche 1 ^{er} mai 2022	Chrono 47 (Nouvelle Aquitaine) – Contre la Montre par Equipes
Vendredi 2, Samedi 3 et Dimanche 4 septembre 2022	3 jours de Cherbourg en Cotentin (Normandie) – Epreuve par étapes

Coupe de France des clubs du plus haut niveau Amateur 2023 — cinq épreuves.

En raison du nombre de candidatures déposées au plus haut niveau Amateur, la Commission nationale propose d'enregistrer les candidatures 2023 aux organisateurs ci-dessous, sous réserve de leur validation et de leur organisation en 2022. Elle

étudiera les dossiers des organisateurs au regard de leurs candidatures 2022 non retenues. Un appel à candidatures sera réalisé au printemps 2022.

Dimanche 12 mars 2023	Bordeaux - Saintes (Nouvelle Aquitaine) – Epreuve en Ligne
Dimanche 26 mars 2023	Grand Prix de Saint-Etienne (Auvergne Rhône Alpes) – Epreuve de montagne
Vendredi 5 au Dimanche 7 mai 2023	Les Boucles de la Charente Maritime (Nouvelle Aquitaine) – Epreuve par étape dont 1 CLM individuel
Dimanche 11 Juin 2023	Val d'Ille U Classic (Bretagne) – Epreuve en ligne
Dimanche 27 août 2023	26 ^{ème} Tour du Périgord (Nouvelle Aquitaine) – Epreuve en ligne

Coupe de France des clubs N2 2022 — quatre épreuves qui feront l'objet d'une validation technique conjointe de la DTN et l'ACCDN avant la fin de l'année 2021.

Du Vendredi 6 au Dimanche 8 mai 2022	Les Boucles de la Charente Maritime (Nouvelle Aquitaine) – Epreuve par étapes avec 1 CLM individuel
Dimanche 22 mai 2022	Chrono de Champagne (Grand Est) - <i>Contre la Montre par Equipes</i>
Mardi 9 août 2022	Grand Prix de la Saint Laurent Elite - Prix des Stars (Normandie) – Epreuve en Ligne
Dimanche 28 août	Tour du Périgord (Nouvelle Aquitaine) – Epreuve en ligne

À noter que l'épreuve du Chrono de Champagne demeure sous réserve.

Coupe de France des clubs N3 2022 — quatre épreuves qui feront l'objet d'une validation technique conjointe de la DTN et l'ACCDN avant la fin de l'année 2021.

Dimanche 13 mars 2022	Bordeaux - Saintes (Nouvelle Aquitaine) – Epreuve en ligne
Dimanche 8 mai 2022	Tour du Gevaudan Occitanie (Occitanie) - <i>Epreuve en Ligne et un circuit final de 25km – Epreuve annulée en 2021</i>
Dimanche 22 mai 2022	Chrono de Champagne (Grand Est) - <i>Contre la Montre par Equipes</i>
Dimanche 18 septembre 2022	Grand Prix des quartiers à Avranches (Normandie) – Epreuve en ligne

À noter que l'épreuve du Chrono de Champagne demeure également sous réserve.

Coupe de France Juniors 2022 — cinq épreuves.

Dimanche 3 Avril 2022	La Pévèle Juniors (Hauts de France) – Epreuve en ligne avec secteurs pavés.
Dimanche 1 ^{er} mai 2022	Chrono 47 (Nouvelle Aquitaine) – <i>Contre la Montre par Equipes – (impossibilité d'intégrer les Juniors en 2021 problème de date)</i>
Samedi 4 juin 2022	La Classique des Alpes Juniors (Auvergne Rhône Alpes) <i>Epreuve de montagne</i>
Samedi 9 et Dimanche 10 juillet 2022	Tour de Caumin – Ségala (Occitanie) Epreuve par étapes avec un CLM individuel le Samedi 9 juillet
Dimanche 11 septembre 2022	Classic Jean – Patrick Dubuisson Junior (Auvergne Rhône Alpes) Epreuve en ligne

Coupe de France Juniors 2023 – quatre ou cinq épreuves.

En raison du nombre de candidatures déposées en Coupe de France Juniors, la Commission nationale Route propose d'enregistrer les candidatures 2023 aux organisateurs ci-dessous, sous réserve de leur validation et de leur organisation en 2022. La Commission nationale étudiera les organisateurs ci-dessous au regard de leurs candidatures 2022 non retenues.

* 1 ^{er} Week end d'avril	Tour du Bocage et de l'Ernée (Pays de la Loire) – Epreuve par étapes
Mai	Train Hard Classic (Bourgogne Franche Comté) – Epreuve par étapes
1 ^{er} Samedi de juin	La Classique des Alpes Juniors (Auvergne Rhône Alpes) - <i>Epreuve de montagne</i>
1 ^{er} ou 2 ^{eme} dimanche de septembre	Tour du Morbihan Juniors - Epreuve en Ligne

Coupe de France National Femmes 2022 — huit épreuves qui feront l'objet d'une validation technique de la DTN.

Dimanche 27 mars 2022	Boucles Guégonnaises Femmes (Bretagne) – épreuve en circuit <i>Epreuve déjà attribuée au Bureau Exécutif de mai 2021 suite annulation 2021 (cause covid).</i>
Samedi 9 avril 2022	Grand Prix Féminin de Chardonnay (Bourgogne-Franche-Comté) – épreuve en circuit
Dimanche 1 ^{er} mai 2022	Chrono 47 (Nouvelle Aquitaine) – Contre la Montre par Equipes
Dimanche 29 mai 2022	Route Féminine de Loire-Atlantique (Pays de la Loire) – épreuve en ligne
Dimanche 12 juin 2022	Classic Féminine Vienne Nouvelle Aquitaine (Nouvelle Aquitaine) – épreuve en circuit
Dimanche 3 juillet 2022	Prix de la ville de Morteau (Bourgogne-Franche-Comté) – épreuve en ligne
Samedi 24 et dimanche 25 juillet 2022	Tour de Charente Maritime Féminin (Nouvelle Aquitaine) – épreuve par étape dont 1 CLM individuel
Dimanche 25 septembre 2022	Mirabelle Classic (Grand Est) – épreuve en ligne

Le Président met aux voix les attributions d'épreuves pour les Coupes de France 2022 proposées par la Commission nationale Route.

Les attributions sont validées à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Marc TILLY annonce que 90 dossiers de candidatures ont été déposés dans le cadre de la labellisation National Route 2022 :

- National 1 : 30 candidatures ;
- National 2 : 19 candidatures ;
- National 3 : 18 candidatures ;
- National 1 Femmes : 11 candidatures ;
- National 2 Femmes : 12 candidatures.

Les structures non renouvelées pour 2022 sont :

- National 1 : VCCA — TEAM PRO IMMO NICOLAS ROUX (Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- National 2 : VC LA POMME MARSEILLE (Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur), VELO CLUB DE TOUCY (Bourgogne-Franche-Comté) ;
- National 3 : VS HYÉROIS (Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;
- National 2 Femmes : TEAM ALIÉNOR NOUVELLE-AQUITAINE (Nouvelle-Aquitaine).

Les nouvelles structures sont :

- National 1 : PHILIPPE WAGNER CYCLING (Bourgogne–Franche-Comté) ;
- National 3 : CC VILLENEUVE ST GERMAIN (Hauts-de-France), TEAM LA CRÊPE DE BROCELIANDRE (Bretagne), VC TOURNUS (Bourgogne–Franche-Comté) ;
- National 1 Femmes : TEAM BERTIN 16 (Nouvelle-Aquitaine), SPRINTER NICE MÉTROPOLE (Sud-Provence-Alpes-Côte d’Azur) ;
- National 2 Femmes : US VERN CYCLISME (Bretagne), TEAM FÉMININE HAUTS-DE-FRANCE (Hauts-de-France), TEAM WOMEN BRETAGNE SUD (Bretagne), LADIES CYCLISME FORMATION (Occitanie).

Pour information, quatre structures françaises ont effectué une demande d’enregistrement en Équipe Continentale Femmes auprès de l’UCI. Il s’agit de :

- ARKEA PRO CYCLING TEAM
- STADE ROCHELAIS CHARENTE-MARITIME
- COFIDIS WOMEN TEAM
- SAINT-MICHEL — AUBER 93.

À noter que l’équipe française FDJ NOUVELLE-AQUITAINE FUTUROSCOPE est détentrice d’une licence UCI Women’s World Teams pour la période 2020-2023.

Le Président met aux voix les labellisations 2022 proposées par la Commission nationale Route.

Les labellisations 2022 sont validées à l’unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Marc TILLY évoque les ajustements réglementaires relatifs à la Coupe de France N 2022 proposés par la Commission nationale en raison du nombre de structures énoncées ci-dessus et des demandes effectuées au cours de l’année 2021.

Lesdits ajustements sont les suivants :

« RÈGLEMENT 2022 »

Sujet – Wilds Cards : les organisateurs retenus en Coupe de France N2 et N3 auront la possibilité d’inviter des équipes, sur la base de 5 Wilds Cards maximum.

Dans ce cas, l’organisateur devra obtenir l’autorisation de la Commission nationale Route après lui avoir fait connaître l’identité des équipes 15 jours avant l’épreuve au plus tard.*

La Commission nationale Route dispose d’un délai de 8 jours (après la réception de la demande) pour transmettre la réponse positive ou négative.

Les équipes concernées ne pourront pas être d’un niveau supérieur à l’épreuve.

**Cas des équipes participantes — dans la limite de 5 structures maximum :*

- équipes de clubs ;
- sélection départementale ou régionale (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des structures de niveau supérieur) ;
- équipe mixte (ne faisant pas appel à des coureurs appartenant à des structures de niveau supérieur ou des clubs appartenant à une entente déjà constituée).

Autres précisions :

Les points correspondant à la place réelle obtenue par un coureur d'une équipe titulaire d'une Wild-card ne sont pas réattribués à une autre équipe (cf. article 6).

Les organisateurs de la Coupe de France N1 auront la possibilité d'obtenir une Wild Card parmi les cas présentés ci-dessus et dans le respect de la procédure indiquée ci-dessus. Exemple : club organisateur de l'épreuve. »

Le Président souligne que ces ajustements réglementaires ne changent en rien la nature de la participation aux épreuves. Il soumet au vote du Bureau Exécutif les modifications proposées par la Commission nationale Route.

Les ajustements réglementaires relatifs à la Coupe de France N 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Marc TILLY aborde ensuite la Coupe de France Femmes, et annonce qu'au regard du nombre de manches proposées pour 2022 (8), la Commission nationale propose les ajustements ci-dessous :

« Les structures National 1 Femmes auront l'obligation de participer à l'ensemble des 8 manches. »

Les structures National 2 Femmes auront l'obligation de participer à 6 manches. »

D'autre part, du fait de la création de la « Coupe de France Élite FDJ » sur les épreuves internationale d'un jour, il est proposé l'appellation « Coupe de France National Femmes » pour les épreuves du calendrier national.

Le Président met aux voix les propositions de la Commission nationale Route susmentionnées.

Les propositions de modifications sont approuvées à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

Marc TILLY aborde ensuite une série de propositions faites par la Commission nationale Route dans le cadre de la Coupe de France N 2022.

En premier lieu, la Commission nationale souhaite inviter la première équipe du classement final de la Coupe de France des clubs N1 2022 à quelques épreuves de Classe 1 2023, sujet qui sera évoqué avec la LNC.

Le Président soumet au vote la proposition de la Commission nationale Route.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Marc TILLY déclare que la Commission nationale n'est pas favorable ni à la réalisation d'un classement individuel avec un maillot de leader (cf. Coupes de France Pro), ni à l'invitation d'équipes étrangères comme les autres organisateurs du calendrier.

S'agissant de l'engagement des titulaires et des remplaçants, la Commission nationale Route souhaite que l'engagement en tant que titulaire dans une épreuve et en tant que remplaçant dans une épreuve de Coupe de France soit possible dans cet ordre précis sur le plan informatique.

Par ailleurs, au regard des nombreux désengagements qui ont émaillé l'année 2021, la Commission nationale s'interroge sur un désengagement payant pour éviter les dérives de certaines structures.

Le Président met aux voix la proposition de la Commission nationale Route concernant l'ordre d'engagement des titulaires et des remplaçants.

La proposition est approuvée à l'unanimité par le Bureau Exécutif.

Marc TILLY annonce que la Commission nationale souhaite supprimer l'article inscrit dans le règlement de la Coupe de France des clubs imposant l'obligation aux meilleures équipes de chaque niveau de participer au Trophée des Champions organisé en fin de saison.

Le Président soumet au vote des membres du Bureau Exécutif la proposition de la Commission nationale visant à supprimer l'article susmentionné.

La suppression de l'article imposant l'obligation aux meilleures équipes de chaque niveau de participer au Trophée des Champions organisé en fin de saison est adoptée à l'unanimité.

Marc TILLY évoque les Championnats régionaux Hommes. Il rappelle que les élections législatives sont prévues le dimanche 12 juin 2022 (1er tour), cependant la semaine réglementaire est la semaine 23 et cela engendre des dates sur le week-end du 5 et 6 juin 2022. La Commission nationale Route n'a pas validé de changement de date pour ces épreuves, mais propose de rédiger les articles du règlement de la manière suivante :

« RÈGLEMENT 2022 — Article 2.8.1

Les épreuves officielles sur route ont lieu sur la base des dates réglementaires ci-dessous :

5 et 6 juin 2022 — Date fixe pour les Championnats Régionaux Hommes (Femmes = date limite) ;

23^{ème} semaine de l'année pour les championnats nationaux (selon directives de l'UCI). »

Le Président met aux voix la proposition relative à la rédaction susmentionnée.

La proposition est validée à l'unanimité.

Marc TILLY informe le Bureau Exécutif du travail actuellement en cours concernant les quotas des Championnats de France et des Championnats de France de l'Avenir. Un projet sera présenté lors du Bureau Exécutif du mois de janvier 2022, avant d'être soumis au Conseil Fédéral des 21 et 22 janvier 2022.

Il évoque également la réflexion menée par la Commission nationale Route au sujet de l'évolution des indemnités des équipes Hommes et Femmes au départ des Championnats de France Route. Ce point sera explicité lors d'un Bureau Exécutif ultérieur.

Le sujet relatif aux Ententes Juniors est ensuite exposé.

La Commission nationale Route propose de remplacer les Ententes Juniors, mises en place à titre expérimental, par des équipes mixtes pour 2022 et les années suivantes. Ainsi, les modifications de la réglementation seraient les suivantes :

« 1- Suppression complète du label "Entente Juniors" qui n'a pas fait ses preuves et par conséquent, suppression de la tarification à ce sujet (150 euros).

2- Création d'un formulaire unique et identique pour la constitution de l'équipe mixte Juniors.*

**Techniquement, un travail est en cours avec la DSI pour adapter la réglementation sur le sujet avec l'outil Cicle-Web.*

3- Ajustement de la réglementation ci-dessous :

Conditions issues du règlement FFC (2.1.4), base UCI (2.1.004) et valables uniquement pour les courses par étapes :

- une équipe mixte est composée exclusivement de coureurs qui ne proviennent pas d'équipes déjà engagées dans la course (club, sélection départementale ou régionale) ;*
- les coureurs porteront un maillot identique (maillot du Comité départemental, du Comité régional ou spécifique) sur lequel pourra figurer la publicité de leur sponsor habituel. Il ne pourra en aucun cas s'agir d'un maillot national ;*
- un minimum de 2 clubs sans maximum de clubs dans la composition de l'équipe ;*
- maximum de coureurs dans l'équipe mixte = identique à la réglementation de l'épreuve concernée pour ne pas concurrencer les structures composées exclusivement de Juniors issus du même club ;*
- une équipe mixte est composée exclusivement de coureurs provenant de différentes équipes ayant droit de participer suivant l'article 2.1.4, mais dont l'équipe n'est pas engagée dans la course ;*
- le titre et la composition de l'équipe mixte ne peuvent excéder la durée de l'épreuve ;*

- *l'équipe mixte devra faire appel à des coureurs appartenant uniquement au même comité régional ;*
- *les coureurs prenant part à une équipe mixte doivent présenter l'accord écrit du manager de la structure UCI ou du Président du club dont ils dépendent ;*
- *l'appellation de l'équipe mixte devra être approuvée par le comité régional dont dépendent les clubs qui la compose. L'appellation devra être réalisée suivant le modèle « équipe mixte... ».*
- *participation : épreuves par étapes = 2,14 ;*
- *étrangers — licencié dans un club français = OUI/Licencié dans un club étranger = NON ;*
- *cas particuliers : un club ne pourra pas être représenté dans deux structures différentes (sélection ou équipes mixtes) — cf. article 2.1.7 — équipes à intérêts communs. Exemple : le club ne pourra pas avoir un coureur dans une sélection régionale et un coureur dans une sélection départementale et/ou équipe mixte ;*
- *il ne pourra pas y avoir plusieurs équipes mixtes de type sélection départementale ou régionale issues du même département ou région au départ de l'épreuve. »*

Le Président soumet au vote la proposition visant à remplacer les Ententes Juniors par des équipes mixtes à compter de 2022.

La suppression des Ententes Juniors et leur remplacement par des équipes mixtes sont approuvés à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Marc TILLY poursuit avec le classement par points. Pour rappel, il existe deux classements :

- le classement FFC/Direct Vélo qui ne prend pas en compte la totalité des épreuves (uniquement les courses où les 1^{res} catégories sont au départ) ;
- le classement FFC Cicle-Web.

La Commission nationale Route propose les ajustements suivants :

« Classement par points 2020/2021 pour l'affectation des licences : Prise en compte du classement Cicle-Web, car le classement FFC/Direct Vélo n'intègre pas les épreuves régionales.

A la date du 8 octobre 2021, 79 épreuves restent non saisies dans les Comités régionaux, malgré trois relances.

La Commission nationale Route envisage la communication de ce classement à la date du 20 octobre 2021.

Réglementation : les 500 premiers coureurs Hommes (et 80 premières Femmes) de ce classement seraient affectés en 1^{re} catégorie.

Les Comités régionaux pourront affecter d'autres coureurs en 1^{re} catégorie sur la base du classement transmis et sur décisions des commissions régionales Route sous réserve de validation par la FFC.

Ces dispositions permettront d'atteindre environ les 750 à 800 coureurs classés en 1^{re} catégorie (choix des clubs ou passage de catégorie par les victoires).

Classement par points 2021/2022 : La Commission nationale Route propose de travailler un classement unique intégrant toutes les épreuves.

Ce classement serait suivi par Direct Vélo et dans Cicle-Web.

NB : Période de mutations = 1^{er} octobre au 31 octobre 2021

Une nouvelle réunion travail avec Direct Vélo devra établir les éléments suivants :

- les barèmes de points communs (FFC/Direct Vélo) à utiliser ;*
- la remontée des classements des épreuves 2,3, J et 3, J non pris en compte actuellement par Direct Vélo ;*
- nombre de coureurs 1^{re} catégorie issus de ce classement ;*
- autres classements : contre-la-montre, etc. »*

Le Président soumet au vote les ajustements réglementaires relatifs au classement par points.

Les ajustements réglementaires relatifs au classement par points proposés par la Commission nationale Route sont adoptés à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

6. Championnats de France des Comités régionaux

Yannick POUÉY rappelle que les disciplines concernées par les Championnats de France des Comités Régionaux sont le VTT, le BMX, le BMX Freestyle, la Route, la Piste, le Cyclo-cross, le Cyclisme en salle et le Polo-vélo.

Il évoque le classement par discipline et propose aux membres du Bureau Exécutif d'ajouter à l'article relatif à l'attribution des points la phrase suivante :

« Dans le cas où le podium du classement par équipe comprendrait une équipe étrangère (TF), alors les points correspondants à sa place ne seront pas attribués. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il aborde ensuite le classement général auquel il propose aux membres du Bureau Exécutif d'apporter les précisions suivantes :

« Dans le cas où des comités sont ex aequo sur le podium final, alors, ils seront départagés selon le plus grand nombre de premières places obtenues par discipline olympique. Si l'égalité persiste, ils seront départagés sur le plus grand nombre de premières places obtenues, toutes disciplines confondues. »

La proposition est approuvée à l'unanimité.

VII. FINANCES

Gilles DA COSTA déclare que l'intéressement en direction des trois cents clubs ayant connu une progression des prises de licences Jeunes s'élève 106 800 euros. La Fédération adressera aux Comités régionaux, qui effectueront les contrôles idoines, la liste des clubs bénéficiant de cet intéressement. Une fois la validation effectuée, les clubs concernés recevront le virement afférent.

Sylvain DUPLOYER souhaite savoir s'il est possible d'obtenir la liste des clubs bénéficiaires et les montants concernés.

Gilles DA COSTA répond par la positive. Il ajoute que les clubs de BMX et de VTT sont les principaux bénéficiaires. Par ailleurs, la répartition par Comité régional est également disponible. À noter que le Comité régional Auvergne-Rhône-Alpes réalise la plus forte progression.

Pour information, la situation financière du Comité régional Île-de-France tend à se redresser, et il est probable qu'il puisse dégager un léger résultat. Conséquemment, la Fédération pourra faire jouer la clause de retour à meilleure fortune dans des conditions restant à définir.

Christophe XHONNEUX annonce que le résultat fédéral s'établit à 1 426 000 d'euros au 31 août 2021, versus 525 000 euros prévus au budget. De fait, l'écart a été considérablement réduit par rapport au précédent *reporting* à la faveur notamment d'échanges très étroits avec la DTN qui ont permis de mieux lisser la comptabilisation des subventions sur l'année.

La répartition analytique de l'écart est la suivante :

- vie fédérale et services généraux : +258 000 euros (réduction du nombre de déplacements et de réunions en présentiel, reprise de provisions des congés payés) ;
- DTN : + 168 000 euros ;
- activités sportives : +342 000 euros.
- Autres activités : +161 000 euros
- France Cyclisme : -28 000 euros versus le budget rectificatif 2, avec une augmentation des coûts de maquettage de 11 000 euros.

Gilles DA COSTA remercie Christophe XHONNEUX pour son investissement lors de sa prise de fonction et le travail effectué depuis son arrivée à la fin du mois d'août.

Il annonce que la réalisation du budget 2022 est en cours. Ce budget sera plus complexe en raison de besoins de financements supplémentaires, du maintien de mesures de relance, du financement de la réforme des licences et de l'intégration de la première année du projet de mandat. Il sera présenté lors du Bureau Exécutif du 18 novembre 2022.

D'autre part, il est rappelé que les contrats d'assurance, dont la fin était initialement prévue le 31 décembre 2021, ont été prolongés d'une année. Un appel d'offres sera lancé très prochainement.

VIII. PROJET DE MANDAT

Gilles DA COSTA relate le projet de mandat, lequel correspond à la transformation du projet politique porté par le Président devant les électeurs qui l'ont approuvé à 94 %. Il s'agit d'un plan stratégique pour la FFC sur la durée du mandat.

Il remercie Ludivine DESMONTS-MORNET, Patrick CLUZAUD, Christelle REILLE, Marie-Laure BRUNAUD et Thierry BEDOS pour leur contribution à la réalisation de ce projet, fruit d'un travail intense et de réunions hebdomadaires depuis le début du mois de juin. Gilles DA COSTA tient à préciser que cette étroite collaboration fut à la fois fort instructive et très agréable.

Les priorités transversales du projet de mandat baptisé « Tous en selle pour 2024 », projet qui fera l'objet d'une affectation budgétaire, sont les suivantes :

- conforter le statut de fédération délégataire ;
- élargir l'implication de la Fédération au niveau international ;
- avoir une vision unitaire de la Fédération ;
- être acteur du développement au travers d'une coopération universitaire.

Ces priorités seront développées autour de dix plans, lesquels seront déclinés en objectifs, actions et indicateurs :

- la performance ;
- le développement territorial ;
- la féminisation ;
- la stratégie RSE ;
- la protection de la santé ;
- le déploiement de la mobilité ;
- la formation ;
- les usages numériques ;
- le déploiement de la gouvernance ;
- le plan de financement.

Tous ces éléments seront entièrement détaillés et soumis à l'approbation du Conseil Fédéral lors de la réunion qui aura lieu en visioconférence le 28 octobre 2021.

Le Président soumet au vote le projet de mandat « Tous en selle pour 2024 » exposé par Gilles DA COSTA.

Le projet de mandat « Tous en selle pour 2024 » est approuvé à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

IX. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Ludivine DESMONTS-MORNET expose la stratégie de communication 2022-2023.

En premier lieu, elle annonce que si les nouveaux défis à relever sont nombreux, il est certain que la Fédération dispose de nombreux atouts d'ores et déjà valorisés sur le plan de la communication.

Parmi ces atouts figurent le sport de haut niveau qui demeure très visible, les événements sportifs organisés par la FFC, tels que les Championnats de France et les prochains Championnats du Monde, ainsi que les actions de développement qui bénéficient d'une certaine visibilité.

Le monde d'aujourd'hui est un nouveau monde avec de nombreuses opportunités ayant trait à :

- un monde digital ;
- un monde responsable ;
- un monde de bien-être.

Il s'avère que le cyclisme apporte une réponse à ces nouveaux enjeux à la faveur du sport connecté, des nouvelles mobilités et du sport santé.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie de communication, huit cibles ont été définies, ainsi que six objectifs.

Les cibles :

- les institutions (ministère des Sports, CNOSF, etc.) ;
- les acteurs fédéraux (Comités régionaux, Comités départementaux, clubs) ;
- les licenciés et les pratiquants ;
- les athlètes ;
- les fans et les « millenials », soit les nouvelles générations, qui ne sont pas forcément des pratiquants ;
- les collaborateurs ;
- les journalistes ;
- les partenaires.

Les objectifs :

- positionner la FFC comme étant l'acteur associatif incontournable du cyclisme pour une France à vélo ;
- faire rayonner le cyclisme français et les athlètes auprès des fans ;
- accroître le nombre de pratiquants et des licenciés et contribuer au nouveau modèle économique de la Fédération ;
- accompagner les acteurs fédéraux ;
- donner du sens aux collaborateurs et les engager sur du long terme ;
- fidéliser les partenaires actuels et en attirer de nouveaux.

Au total, six axes de communication ont été définis. Ils seront développés comme suit :

La communication institutionnelle :

- écrire le positionnement clair de la Fédération ;
- adapter l'image de la Fédération à ce positionnement.

Actions : évolution du logo et de la charte graphique ; production des outils de communication de base, avec la réalisation d'une brochure et d'un film institutionnel.

La Communication digitale :

- constituer une base de fans solide cohérente sur les disciplines fédérales majeures ;
- développer le contenu digital de la Fédération pour attirer de nouveaux pratiquants et partenaires ;
- soutenir les événements fédéraux pour plus de visibilité en développant du story-telling.

Actions : refonte du site Internet à destination du grand public ; création et animation de communautés spécifiques à chaque type de pratique sur les réseaux sociaux, et lancement d'une plateforme vidéo à la demande à destination des fans.

La communication développement :

- développement de la pratique (cycloportifs, jeunesse, nouvelles pratiques) ;
- développement économique et sociétal (santé, mobilité).

Actions : incarnation du Savoir rouler à vélo pour en faire un programme de recrutement pour les écoles de cyclisme ; mise en place d'une plateforme de services dédiés aux cycloportifs ; développement des offres autour des nouvelles pratiques ; valorisation des clubs engagés sur le cyclisme santé et développement de la mobilité.

La communication sportive :

- remettre les sportifs au cœur de la communication fédérale ;
- offrir à tous les athlètes fédéraux dits stratégiques le même accompagnement, quelle que soit la discipline ;
- préparer et anticiper les Jeux olympiques Paris 2024.

Actions : clarification des responsabilités et des rôles des managers et des entraîneurs ; développement d'un parcours média-training pour les athlètes olympiques Paris 2024 ; création d'une proximité avec les athlètes avec un référent communication par discipline majeure en charge des contenus, des news, des interviews, etc.

La communication fédérale :

- offrir aux structures fédérales des outils numériques modernes et adaptés ;

- instaurer un dialogue plus régulier et plus incarné entre la Fédération et les comités ;
- fournir des kits de communication aux clubs pour donner vie aux programmes fédéraux majeurs.

Actions : mise en place d'un outil Intranet spécifique pour les comités et les clubs ; incarnation des messages de la Fédération et facilitation des échanges ; développement des kits de communication « prêts à l'emploi ».

La communication interne :

- motiver et engager ;
- développer une culture « FFC » et un sentiment d'appartenance ;
- fluidifier le partage d'information et la collaboration.

Actions : organiser des moments de fierté et de célébration ; repenser le *branding* des espaces de travail et insuffler un sentiment d'appartenance à la FFC et à son projet.

S'agissant du financement de cette stratégie de communication, les prévisions budgétaires sont les suivantes :

- 2022 : 363 000 euros ;
- 2023 : 313 000 euros. Cette différence s'explique par le fait que les coûts relatifs au lancement de la stratégie de communication ne seront pas reproduits au-delà de 2022.

Marie-Françoise POTEREAU souhaite savoir si une communication spécifique est prévue dans le cadre des Jeux olympiques Paris 2024, notamment au sein même de la Fédération.

Ludivine DESMONTS-MORNET confirme qu'une réflexion autour de l'acculturation olympique sera menée et que ce sujet sera nécessairement transversal à plusieurs services.

Gilles DA COSTA remercie Ludivine DESMONTS-MORNET et Patrick CLUZAUD ainsi que leurs équipes pour l'élaboration de cette stratégie et du plan de communication associé.

Il relève que cette stratégie donne à voir un changement d'ère et qu'elle prend en compte les spécificités des outils de communication particulièrement puissants en termes de diffusion, et dont le coût n'est pas particulièrement élevé.

Le Président juge que la refonte du site Internet et la création d'un site Intranet constituent deux éléments majeurs qui doivent être traités diligemment.

D'autre part, il importe également de développer dans les meilleurs délais la stratégie relative aux réseaux sociaux pour accroître leur efficacité et élargir le portage de la parole fédérale.

Enfin, la Fédération devra s'atteler rapidement au *branding* de ses espaces de travail.

X. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution les épreuves pour 2022 :

BMX

Indoor

- Caen.

Challenge France Nord-Est

- Strasbourg.
- Messigny et Vantoux.

Route

Coupe de France Femmes

- Chrono 47, 1^{er} mai 2022.
- Tour de Charente-Maritime Féminin, les 23 et 24 juillet 2022.
- Mirabelle Classic, 25 septembre 2022.
- Classic Féminine Vienne Nouvelle-Aquitaine, 12 juin 2022.
- Le Route Féminine de Loire-Atlantique, 29 mai 2022.
- Prix de la ville de Morteau, 3 juillet 2022.
- Grand Prix de Chardonnay, 9 avril 2022.

Coupe de France N1

- Grand Prix du Pays d'Aix à Puyricard, 19 février 2022.
- Vienne Classic, 6 mars 2022.
- Boucle de l'Artois, du 1^{er} au 3 avril 2022, avec un contre-la-montre individuel le 2 avril 2022.
- Chrono 47 – contre-la-montre par équipe, 1^{er} septembre 2022.
- Trois jours de Cherbourg-en-Cotentin, du 2 au 4 septembre 2022.

Coupe de France N2

- Boucles de Charente-Maritime épreuve par étapes avec un contre-la-montre individuel, du 6 au 8 mai 2022.
- Chrono de Champagne (sous-réserve) – contre-la-montre par équipe, le 22 mai 2022.

- Grand Prix de la Saint-Laurent Élite – Prix des Stars, 9 août 2022.
- Tour du Périgord, 28 août 2022.

Coupe de France N3

- Bordeaux-Saintes, 13 mars 2022.
- Tour du Gévaudan Occitanie, 8 mai 2022.
- Chrono de Champagne (sous-réserve) – contre-la-montre par équipe, 22 mai 2022.
- Grand Prix des quartiers à Avranches, 18 septembre 2022.

Championnats de France Masters

- Crocq, du 22 au 24 juillet 2021.

Coupe de France Juniors

- La Pévèle Juniors, 3 avril 2022.
- Chrono 47, 1^{er} mai 2022.
- La Classique des Alpes Juniors, 4 juin 2022.
- Tour du Caumin – Ségala, les 9 et 10 juillet 2022.
- Classic Jean-Patrick Dubuisson Junior, 11 septembre 2022.

Championnats de France de l'Outre-Mer

- La réunion, les 11 et 12 juin 2022.

VTT

Coupe de France XC

- Le Bessat/Pilat – Saint-Étienne, du 27 au 29 mai 2022.

Championnats de France DHI

- Les Orres, du 8 au 11 septembre 2022.

TFJV

- Les Ménuires, du 25 au 29 juillet 2022.

Championnats de France VTT Beach Race

- Berck-sur-Mer, le 28 novembre 2021.

Championnats de France VTT Snow Bike

- Pra loup, les 18 et 19 décembre 2021.

Les attributions 2022 sont approuvées à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 25.

La prochaine réunion est prévue le mercredi 18 novembre 2021.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUÉY